

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 20 juin 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Isabelle BRACALE
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
Mme Agnès LAVEST	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Déolinda BOILON	M. Bernard FRASIAK
Mme Monique ROUGIER	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
Mme Aline ROCHE (à M. Jean-Philippe AUSSET)
M. Daniel PEYNON (à Mme Annick FORESTIER)
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme Monique FERRIER (à M. Daniel DUVERT)
Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)
M. Bernard SAXER (à Mme Nicole BOUCHERAT)

Absents :

M. Julien THELLIER
Mme Marie-France BARRIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : URBANISME – LOGEMENTS SOCIAUX – VENTE DE LOGEMENTS OPHIS –
AVIS DE LA CCEDA**

URBANISME – LOGEMENTS SOCIAUX – VENTE DE LOGEMENTS OPHIS – AVIS DE LA CCEDA

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'article L.302-5 du Code de la construction et de l'habitation ;
- CONSIDERANT l'avis des communes concernées, préalablement consultées ;
- CONSIDERANT le projet de Convention d'Utilité Sociale OPHIS/Etat 2019-2025 ;

Monsieur le Président explique le plan de vente de logements par l'OPHIS. En effet, par délibération du 11/04/2019, le conseil d'Administration de l'OPHIS a validé la stratégie et le plan de mise en vente du patrimoine qui doit être annexé à la Convention d'Utilité Sociale OPHIS/Etat sur la période 2019 – 2025.

La loi précise que la liste des logements proposés à la vente doit être soumise à l'avis de la commune et aux collectivités qui ont accordé un financement ou une garantie d'emprunt pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration de ces logements. L'ensemble des communes concernées ont également été consultées.

OPHIS s'engage à mettre en œuvre une vente responsable, durable et acceptable par tous. La vente a pour objectif de favoriser le parcours résidentiel des locataires et la mixité sociale sur les territoires. De plus l'OPHIS exclut la vente de logements dégradés ou pouvant nécessiter des travaux d'importance à moyen terme. Enfin, l'OPHIS respectera toujours le droit au maintien de locataires ne souhaitant pas se porter acquéreurs.

La répartition des logements est la suivante :

PLAN DE VENTE CUS 2019 - 2024 : Liste des groupes immobiliers - ENTRE DORE ET ALLIER							OPHIS Puy-deDôme			
<i>Liste des logements inscrits au plan de vente CUS 2019-2025 présentée et validée lors du CA du 11 avril 2019 soumis à avis des communes et collectivités (garantie).</i>										
Groupe	Nom du groupe immobilier	Nature	Adresse	Ville	EPCI	MES	Validation CA	Nb Lgts	dont vendus	Nb lgts à vendre
0769	LES TILLEULS 2	I	LES TILLEULS TR2	63350 JOZE	ENTRE DORE ET ALLIER	1999	2018	3	0	3
0684	L'ENCLOS LEZOUX	I	PLACE JEAN MONNET	63190 LEZOUX	ENTRE DORE ET ALLIER	1997	2019	16	0	16
0870	L'ENCLOS LEZOUX (EX SAEM)	I	ZAC DE L'ENCLOS	63190 LEZOUX	ENTRE DORE ET ALLIER	2001	2016	17	1	17
1106	PAVILLON RAVEL	I	RAVEL LE MOTTET	63190 RAVEL	ENTRE DORE ET ALLIER	1991	2018	1	0	1

*Nature : C= Immeuble de logements collectifs
I= Ensemble de logements individuels*

MES : Année de mise en service du groupe immobilier

Validation CA : Décision de mise en vente validée par le conseil d'administration (année)

Nombre de logements situées à ENTRE DORE ET ALLIER inscrits au plan de vente de l'Ophis pour la période de la CUS 2019 2025 : 37

Le volume de vente attendu par l'OPHIS est de 25-30% sur la période 2019-2025, sur un total de 37 logements.

AR PREFECTURE

063-246301097-20190627-20190627_38-DE
Reçu le 08/07/2019

CCEDA
CC 27/06/2019
(38)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire APPROUVE l'objectif de 25-30% de ventes sur le panel de logements figurant ci-dessus, à l'exception des logements situés sur la commune de JOZE, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 04 juillet 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.